Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1493

Rubrik: Votations fédérales du 2 décembre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Je désarme, moi non plus

L'initiative du GSSA pour une Suisse sans armée est vouée à l'échec. L'affrontement stérile laisse peu de place à une réflexion pondérée sur la nature de la défense armée.

Faut-il vraiment écrire sur l'initiative du Groupe Suisse Sans Armée (GSSA) dite «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée»? Nous allons voter le 2 décembre sur un texte qui propose d'introduire dans la Constitution la phrase suivante aussi simple que définitive: art 59§1, la Suisse n'a pas d'armée.

Bien sûr, la date de cette votation est une véritable catastrophe pour le comité d'initiative. Déposée en 1999 dans un climat paisible, le vote intervient moins de trois mois après l'attaque du 11 septembre, cette «mère de tous les événements» comme dit le sociologue Jean Baudrillard, dans une ambiance lourde et noire, atmosphère de guerre, d'incertitude et de désarroi. Nul doute que cette initiative sera balayée sans phrases. Elle aurait de toute manière été rejetée, mais le score obtenu aurait, en d'autres temps, suscité de l'intérêt.

Une initiative au texte caricatural

Il y a donc toutes les chances pour que cette votation soit traitée avec une condescendance vaguement énervée. Pourtant la défense nationale et ses évolutions, les orientations d'Armée XXI, l'adaptation aux nouvelles menaces ou les investissements à réaliser, voilà des sujets qui méritent d'être discutés. Si nous utilisions un vocabulaire marxiste, nous dirions qu'il existe une complicité objective entre le GSSA et le Département de la défense et de la protection de la population et des sports (DDPS). Une initiative au texte aussi caricatural permet de s'en tenir à un point de vue moral et confortable, à une discussion sur les principes, ce qui au fond arrange tout le monde dans les deux camps en présence, en permettant d'esquiver toute discussion auprès du grand public sur l'articulation réelle de l'armée avec les réalités du monde d'aujourd'hui et sur sa projection dans le futur.

Des informations défaillantes

Le GSSA devait-il vraiment écrire dans son argumentaire: «l'initiative [...] vise l'abolition d'une institution dépassée qui est un monde d'hommes dans lequel règnent encore l'obéissance aveugle et le mépris de la femme»? Il nous semble que l'on parle là de l'armée d'il y a trente ou quarante ans. En fait, au-delà des propos polémiques des initiants, on retrouve dans ce texte un trait commun à un certain nombre d'initiatives, un maximalisme exacerbé qui ne laisse d'autres solutions que le refus.

Ajoutons que la Suisse romande pose un problème particulier en raison de la faiblesse insigne de nos médias sur ces sujets. Dans la presse francophone, il n'existe à notre connaissance aucun véritable spécialiste des problèmes militaires; les enjeux sont rarement explicités ou alors simplement sous l'angle financier. Pourquoi faut-il absolument des nouveaux chars de grenadiers? Quels vrais arguments en leur faveur et quelle justification contre eux? Pourquoi les arbitrages se sont-ils faits contre l'achat d'avions de transport qui font cruellement défaut à notre armée? Cela fait tout de même mauvaise façon de devoir louer des appareils aux forces espagnoles quand on est le pays le plus riche de la planète ou peu s'en faut. La réponse à toutes ces questions reste mystérieuse. Pas d'articles de fond, pas d'informations claires.

Un affrontement d'arrière-garde

Le GSSA et le Département de la défense se confortent l'un l'autre pour maintenir la population en état d'infantilisme: d'un côté un pacifisme plein de bonnes intentions doucereuses et d'une naïveté sans bornes et de l'autre l'achat compulsif de beaux, gros et chers jouets que l'on va admirer dans les cours de répétition et les journées portes ouvertes. La sécurité extérieure de notre collectivité nationale mérite mieux que cet affrontement stérile.

Il est possible que l'existence d'une défense armée au sein d'un groupe humain, même en l'absence de toute menace explicite, relève d'une nécessité anthropologique dont les racines plongent très loin dans les fondements même de l'espèce humaine. Ceci étant admis, il est possible d'introduire de la rationalité dans la réflexion sur la nature de cette défense, la réalité des menaces et les réponses à apporter. Le GSSA et ses initiatives à répétition rendent un mauvais service à la Suisse en escamotant toute vraie discussion politique au profit d'un affrontement stérile sur la morale et les principes. *jg*

La persévérance des Verts

L'initiative proposant de taxer l'énergie plutôt que le travail tombe au mauvais moment. La conjoncture semble condamner un projet pourtant favorable aux économies d'énergie et à la création d'emplois.

Le maniement des droits populaires est chose délicate. Les circonstances favorables qui président au lancement d'une initiative perdurent rarement jusqu'à sa présentation devant le peuple. Les Verts en font actuellement la dure expérience avec leur proposition de taxer l'énergie plutôt que le travail.

L'initiative des Verts est déposée en 1996, conjointement avec une autre demande portant sur la retraite à la carte pour tous, dès 62 ans. La combinaison est habile. Rendre plus chère l'énergie permettrait d'en freiner la consommation tout en dégageant des ressources pour l'AVS et donc d'alléger les cotisations prélevées sur les salaires. Rendre le travail moins onéreux pour les employeurs, c'est stimuler l'emploi; un objectif raisonnable dès lors que le taux de chômage est élevé et qui répond concrètement à la revendication constante du patronat en faveur d'une réduction des charges sociales.

Mais voilà, bien des paramètres ont changé depuis 1996. La retraite à la carte a certes obtenu un résultat plus qu'honorable (46 % des suffrages), mais elle a néanmoins été rejetée par le peuple, il y a tout juste une année. Ce qui oblige maintenant les Verts à prendre appui sur une actualité plus brûlante, les primes de l'assurance maladie. L'acceptation de l'initiative permettrait de réduire de moitié ces primes qui grèvent toujours plus lourdement le budget des ménages. Une réduction bienvenue pour autant que ces mêmes ménages fassent un usage modéré de l'énergie, faute de quoi on n'observera qu'un simple transfert d'un poste budgétaire (la santé) à un autre (l'énergie).

A ce propos, le contexte politique n'est guère favorable aux Verts. En septembre dernier, le peuple a rejeté trois projets de taxes énergétiques, deux initiatives populaires et un contre-projet. Le contexte économique non plus ne leur sourit guère puisque le taux de chômage a connu, jusqu'à présent du moins, une forte baisse. L'abaissement des charges sociales ne tente plus le patronat qui vilipende ce «nouvel impôt». Une fois de plus, l'adhésion au principe des taxes incitatives fait place à une opposition résolue dès lors qu'il s'agit de concrétiser ce principe.

Par ailleurs l'initiative, en prévoyant de taxer également l'électricité d'origine hydraulique, suscite l'ire des cantons alpins. Le soutien de ces derniers aux taxes énergétiques de l'an 2000 fera donc défaut. C'est dire que l'échec des Verts est pratiquement programmé.

Reste que l'idée de taxer l'énergie plutôt que le travail est bonne et s'imposera tôt ou tard. Elle donnerait à la Suisse un indéniable avantage concurrentiel en stimulant les techniques d'économie d'énergie et favoriserait l'emploi dans un secteur d'avenir. Les pays nordiques, qui connaissent déjà ce type de taxes, l'ont compris. *jd*

Assurance et revenu disponible

«Impôt sur la pauvreté»

De combien l'évolution des impôts, des primes et cotisations obligatoires influence-t-elle le revenu disponible? Nous souhaitions, prolongeant cette question, un indice du revenu disponible (lire dans *DP* 1492).

Un lecteur nous signale que l'Office fédéral de la statistique calcule l'influence des primes d'assurance maladie sur le revenu disponible. Le modèle recourt aux grandes rubriques des comptes nationaux, soit les différentes formes de revenus (salaires, intérêts, rentes), moins les transferts (impôts et cotisations) et détermine ainsi le revenu avant consommation ou épargne. Un revenu moyen par membre du ménage est aussi estimé.

Ce revenu disponible moyen aurait augmenté de 3,2 % entre 2000 et 2001. Les primes pendant la même période ont cru de 5,4 %. Sans les primes, le revenu disponible aurait augmenté de 3,6 %. La croissance du revenu disponible a donc été freinée de 0,4 % par l'augmentation des primes.

Ce calcul est précieux, mais ses limites sont qu'il se réfère à des moyennes englobant toutes les sources d'augmentation du revenu. Ce qui serait intéressant, c'est le calcul, par cas, à partir de revenus donnés, adaptés simplement à l'inflation et subissant l'augmentation des primes. La répercussion sur le revenu disponible est d'autant plus forte que ce revenu est faible. On a un effet d'impôt progressif à rebours. Ce que nous appelions dès le début de la LAMal «l'impôt sur la pauvreté». *ag*

www.statistik.admin.ch